



Le mercredi 14 juillet 2010

CH LAVAUUR

L'ALIBI DES NORMES POUR DIMINUER L'OFFRE PUBLIQUE DES SOINS PUBLICS

Une nouvelle fois, le gouvernement, sous couvert d'un alibi quantitatif de 1 500 séjours en chirurgie, affiche sa volonté de restructurer l'offre de soins en chirurgie. Les mesures chiffrées ne peuvent pas être le seul guide de l'organisation des soins. D'autres critères, comme le positionnement territorial, les temps de trajet, le libre choix des populations concernées, doivent être pris en compte.

Les deux arguments de la qualité et de la démographie médicale utilisés pour fermer les structures de proximité ne sont pas pertinents :

1. La qualité ne peut se concevoir en nombre d'actes par structure, mais bien en nombre d'actes par professionnel.
2. La concentration des patients pose de véritables problèmes en terme d'infections nosocomiales, une des priorités affichées de santé publique.

La CGT est persuadée que ce critère de 1 500 opérations par an a pour objectif de transférer, dans le secteur lucratif, une grande partie de la chirurgie ne nécessitant pas de plateaux techniques spécialisés.

Cela est d'autant plus scandaleux que le nombre de villes, où le secteur privé lucratif est en situation de monopole pour de nombreuses interventions chirurgicales, ne cesse d'augmenter.

Paradoxe, dans le secteur privé lucratif, l'argument taille/qualité ne se pose visiblement pas dans les mêmes termes pour les « experts » qui préconisent la suppression des blocs opératoires dans les hôpitaux publics de proximité.

Toutes les restructurations se font dans l'objectif de diminuer les dépenses publiques de santé et de supprimer des postes dans les hôpitaux.

La CGT ne peut accepter que, dans l'objectif d'une prochaine loi de financement de la sécurité sociale de « rigueur », le gouvernement poursuive son opération de démantèlement du service public hospitalier. Pour notre organisation syndicale, la question des moyens reste centrale. Elle entend peser par la lutte des personnels des établissements sanitaires et sociaux, et des usagers sur l'élaboration du prochain PLFSS.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

Pour rappel, chaque agent a droit à 1 heure d'information syndicale par mois ou 3 heures cumulées par trimestre. Utilisez ce droit pour nous rencontrer.

